

**CONTRATS EN ALTERNANCE**  
**COMPARATIF REMUNERATION ET AIDES AUX EMPLOYEURS**

**REMUNERATION**

Contrat Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans *	26 ans et plus *
1ère année	27%	43%	53%	100ù 1539,42€
	415,64 €	661,95 €	815,89 €	
2ème année	39%	51%	61%	
	600,37 €	785,10 €	939,05 €	
3ème année	55%	67%	78%	
	846,86 €	1 031,41 €	1 200,75 €	

% SMIC au 1er janvier 2020

\* % du SMIC ou s'il est supérieur, du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Contrat Professionalisation	Moins 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus *
Niveau initial < Bac pro ou technologique (dont bac général)	55%	70%	100%
	846,68 €	1 077,59 €	1 539,42 €
Niveau initial > = Bac pro ou technologique	65%	80%	100%
	1 000,62 €	1 231,54 €	1 539,42 €

% SMIC au 1er janvier 2020

\* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulez votre rémunération sur le portail de l'alternance

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

**AIDES POUR L'EMBAUCHE D'UN ALTERNANT DU CFA Bordeaux Montaigne**

Contrat Apprentissage	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
1 - Aide unique employeurs recrutant en apprentissage			
2 - Absence du calcul des effectifs de l'entreprise	X	X	X
3 - Réduction générale	X	X	X
4 - Réductions fiscales TA	X	X	X
5 - Bonus alternant			X
6 - Aides AGEFIPH	X	X	X
7 - Aides FIPHFP	X	X	X
8 - Aide exceptionnelle Plan de relance de l'apprentissage	X	X	X

**1 - Aide unique employeurs qui recrutent en apprentissage pour préparer un diplôme inférieur ou égal au Bac**

Les formations du CFA Bordeaux Montaigne ne permettent pas l'attribution de cette aide aux employeurs de nos apprentis

**2 - Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs**

**3 - Réduction générale des charges sociales**

informations sur le site de l'URSSAF

[URSSAF](#)

**4 - Déductions de la Taxe Apprentissage**

la créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans en nature

**5 - Bonus alternant pour entreprises de plus sz 250 salariéemployant plus de 5% d'alternants**

**6 - Aide AGEFIPH (Employeur privé)**

aide à l'embauche de **500€ à 3 000€** selon la durée du contrat

☑ aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.

☑ demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.

[informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

**7 - Aide FIPHFP (Employeur public)**

Le FIPHFP verse à l'apprenti, via l'employeur public, une aide forfaitaire de **1525 €** visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage.

[information sur l'aide financière pour l'apprenti](#)

**8 - Aide exceptionnelle du Plan de relance de l'apprentissage de 8000 € pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021**

Cette aide s'applique jusqu'au niveau Licence Professionnelle (Bac+3)

Les modalités de mise en œuvre de cette aide ne sont pas encore connues

Contrat Professionalisation	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
1 - Aide Pôle Emploi + 26ans	X	X	X
2 - Aide Pôle Emploi + 45 ans	X	X	X
3 - Réduction générale	X	X	X
4 - Absence du calcul des effectifs de l'entreprise	X	X	X
5 - Bonus alternant			X
6 - Aide AGEFIPH	X	X	X
7 - Aide Emplois Francs	X	X	X

**1 - Aide Pôle Emploi DE +26 ans 2 000 € maximum**

versement en 2 fois

pas de licenciement économique dans les 6 mois

demande à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat

[formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

**2 - Aide Pôle Emploi DE +45 ans 2 000 € maximum**

versement en 2 fois après le 10ème mois de contrat

pas de licenciement économique dans les 6 mois

demande à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat

[formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

**3 - Réduction générale des charges sociales**

informations sur le site de l'URSSAF

[URSSAF](#)

**4 - Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs jusqu'au terme du**

contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

**5 - Bonus alternant pour entreprises de plus sz 250 salariéemployant plus de 5% d'alternants**

**6 - Aide AGEFIPH**

aide à l'embauche de **1 000€ à 4 000€** selon la durée du contrat.

aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.

demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.

[informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

**7) Aide Emplois Francs (étendue à tout le territoire et cumulable aux autres**

aides à l'embauche de contrat de professionnalisation à compter du 01/01/2020)

- embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune suivi par une mission locale ou DE inscrit à Pôle Emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

- aide variable selon le temps passé en entreprise, la durée du contrat et la nature du contrat. **Aide plafonnée à 15 000€** (aide allouée pendant 3 ans pour une embauche en CDI à temps plein)

- demande à adresser à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat

[formulaire Aide Emplois Francs](#)

**AUTRES AIDES**

Des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées pour les apprentis ou sollicitées auprès des missions locales et de Pôle Emploi pour les contrats de professionnalisation.